



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-065 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Budget Supplémentaire 2018 - Budget annexe Pompes Funèbres

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Les résultats 2017 à affecter et les restes à réaliser 2017 sont intégrés dans le présent budget supplémentaire 2018.

Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget annexe POMPES FUNEBRES de l'exercice 2018 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 12 juin 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe POMPES FUNEBRES.

... / ...

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Pompes Funèbres	195 956,69	195 956,69	194 059,14	194 059,14

(cf détail dans l'annexe jointe)

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ (32 POUR)**
 AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations
 Acte certifié exécutoire depuis
 son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

 Julien POLAT

